



**Union des Syndicats
de l'Écologie & de l'Équipement**

Compte-rendu de la CAP Centrale des personnels d'exploitation VN/PM

28 juin 2011

Président de la CAP : M. Sonjon christian SGP/ATET3

Elus CFDT : Patricia Goetz, Pascal Debriere, Yann Charriere

Ordre du jour : promotions au titre de 2011

Déclaration CFDT

Nous ne pouvons occulter le contexte de cette CAP Nationale.

Elle arrive après une période intense de négociations sur la gestion future des voies navigables et le devenir des personnels des services navigation.

Ces négociations soutenues par la mobilisation des personnels et particulièrement ceux de l'exploitation, ont conduit le ministère à proposer un transfert, non plus à un EPIC mais à un Etablissement Public Administratif certes dérogatoire mais qui maintient les personnels dans la sphère publique.

Ainsi au 1er janvier 2013, les personnels des services navigation et de VNF devraient être transférés à une nouvelle structure de gouvernance : l'Agence Nationale des Voies Navigables.

Les représentants du personnel ont fait acter par le ministère, à travers un accord écrit, des garanties obtenues dans l'intérêt des agents notamment l'absence de mobilité géographique, le maintien du service actif, des garanties de rémunérations.

Un accord en date du 24 juin a été signé majoritairement par les organisations syndicales dont la CFDT après consultation de ses syndicats.

Qu'on ne s'y trompe pas, cet accord ne vaut pas blanc seing au projet de loi aujourd'hui soumis à l'avis du CTPM, au Conseil Supérieur de la Fonction Publique dans la première quinzaine de juillet et à l'automne au Parlement.

Mais sans cet accord, c'était le champ libre à toutes les dérives d'un projet de loi qui peut être « détricoté » même si l'accord ne nous en préservera pas totalement.

Nous serons vigilants et si d'aventure le protocole et la loi étaient modifiés ou interprétés à l'encontre des garanties obtenues pour les agents, nous serions alors dans l'action.

Cette CAP se déroule également dans un contexte de mal être au travail pour de nombreux agents qui, sans attendre, sont soumis à des réorganisations de travail, à des surcharges d'activité, à l'absence de moyens notamment pour se déplacer à titre professionnel. Les effets de la RGPP et sa diminution purement mathématique des fonctionnaires ont des effets ravageurs à travers les projets de service.

A cela s'ajoute l'absence de perspective de carrière avec un statut des personnels du corps d'exploitation figé, avec des grilles indiciaires non attractives.

Il est temps que s'ouvre enfin une négociation sur une véritable réforme statutaire, en lien également avec la fusion des corps de Contrôleurs et Techniciens.

Pour la CFDT un AE doit pouvoir dérouler sa carrière de l'échelle 3 à l'échelle 6, sans passer de concours, comme dans la Fonction Publique Territoriale. Un CEE doit pouvoir terminer sa carrière au premier niveau de la catégorie B.

Et pour cela il faut un statut à 2 corps, agent et chef d'équipe et qui permette l'accès par concours au corps de chefs d'équipe après 5 ans d'ancienneté.

Actuellement a lieu un recrutement en échelle 3 d'agent d'exploitation. Nous rappelons que ce type de recrutement sans concours doit rester un recrutement social pour des personnes qui ne remplissent pas les conditions pour passer le concours d'AES.

En ce qui concerne la PTETE, nous demandons un bilan d'application du protocole VN et l'ouverture de négociation d'un nouveau protocole.

Enfin la DRH s'était engagée à rattraper en 2010 le retard pris dans les promotions, un retard qui pénalise les agents partant à la retraite. Cet engagement n'a pas été tenu !

Nous demandons la tenue de la CAP promotion 2012 avant la fin de cette année.

Pour ce qui concerne les promotions 2011 à CEE, nous rappelons notre position : il s'agit d'un déroulement de carrière pour les agents retraits et ceux qui détiennent la plus grande ancienneté. Une promotion sans changement de fonction.

Réponse de la DRH : un chantier statutaire va être ouvert , elle va essayer de rattraper le retard de gestion

Promotion à Chef d'Equipe (68 promotions possibles)

Critères statutaires : au 1^{er} janvier 2011, avoir au moins 2 ans d'ancienneté dans le 5^{ème} échelon du grade et compter au moins 4 ans de service effectifs dans le grade

Critères de gestion : reconnaissance de fin de carrière et ancienneté dans l'administration

Résultat par mixage des propositions des élus CFDT, CGT et FO

Pour la CFDT : les agents nés avant 1959 et entrés dans l'administration avant 1990

Sur la liste de 68 noms proposés par les élus CFDT 62 ont été retenus

A noter : L'administration a imposé 2 propositions de la DTT 58 qui ne respectaient pas les critères d'ancienneté au détriment de 2 propositions des élus basées sur l'ancienneté..

Vote contre de tous les élus - Arbitrage attendu de la DRH.

DDT 21	DESBOIS Patrice	SN Sud Ouest	FAUX Alain
.....	CHIFFOT Arlette	DURAND Alexis
.....	THOMAS Daniel	BARTHES Joel
.....	MAILLARD Dominique	STAFFUZZA Raymond
.....	DENUIT Alain	BIRBES Christian
DDTM 35	DAVY Michel	TRENDEL Raymond
.....	EVANS Thierry	ELIX Marc
DDTM 50	LETERREUR Jean-François	LEROY Pascal
DDT 52	BAUJARD Annie	SN Strasbourg	DIEBOLD Albert
DDTM 56	GUEGAN Martine	BAYER Hubert
.....	BELLEC Nadine	BEZULIER Denis
DDT 71	MICHELOT Jean-Paul	MINNI Pierre
.....	LORBOIS Bernard	HERTZOG Marcel
SN Nord Pas de Calais	DORIEUS Jean-Claude	BOLOT Hugues
.....	TULLIEZ Roger	MONZEL Joseph
.....	PORTNER Roger	DIRM Bordeaux	LE ROUX Michel
.....	LEFRERE Gilles	DIRM NAMO	PERROT Claire
.....	DHERDE Fernand	DIRM MED	BUFFART Pierre-Louis
.....	CHATELAIN-CADET Marie	SN Nord Est	POUPIN Benoit
.....	POPIEUL Jean-Luc	REBER André
SN Seine	GAUDU Didier	RIBON Edgar
.....	CHARTIER Jacky	BEAUCORAL Gilbert
.....	DUMANT Jean-Marie	VILLEMAIN Fabrice
.....	MALOTET Patrick	BARBER Alain
.....	DUPUIS Jean-François	DISCOURS Jean-Claude
.....	TARLAY Yvette	ROGIE Denis
SN Rhône-Saône	DUBOIS Jean	CHALLOUATTE Bernard
.....	DELANNOY Jean-Pierre	DELAUZUN Raymond
.....	LAGOUTTE Alain	GOUGELET Daniel
.....	LONGEPIERRE Christian	TUFFERY Michel
.....	ROZOTTE Philippe	HECHT Michel
.....	JACQUELIN Dominique	MELIN Pascal
		AUDY Jean-Paul

Promotion à Chef d'Equipe Principal (31 promotions possibles)

Critères statutaires : au 1^{er} janvier 2011, avoir au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon du grade de CEE (avec concours) et 4 ans de services effectifs dans le grade.

Critères de gestion : calcul par service soit 12% du nombre de promouvable avec un examen attentif des services à faible effectif qui n'ont pas eu de promotion les 3 dernière années

La CAP a retenu l'ordre des CAP locales – sur la liste de 31 noms proposés par les élus CFDT 30 ont été retenus

A noter : Après la CAP la DRH a informé les élus du cas d'un CEE classé par erreur comme promu dans ce grade par liste d'aptitude. Remplissant tous les critères, et après avis des élus il a été retenu. Le CEE initialement retenu sous réserve de vérification du concours professionnel verra sa promotion examinée à la prochaine CAP. Il n'y a donc pas de liste complémentaire.

Résultats

DDT 21.....	MANIERE Christophe	SN Rhône-Saône.....	RABUSSEAU Michel
DDT 22.....	DELISLE Pascal	PAN Jean-Michel
DDT 35.....	MERON Michel	SN Seine	ROUARD Bernard
DDT 52.....	LESIGNE Michel	MACQUART Ghislain
DDT 56.....	PENHALEUX Jean-Michel	CHOISY Emmanuel
DDT 58.....	GRANDIN Jean-Paul	DEVILLERS Ludovic
.....	DEMOURON Christian	PERARD Thierry
SN Nord Est.....	MOUTTON Xavier	SN Sud Ouest.....	RICARD Jacques
.....	MATON Corinne	MALINGREY Laurent
.....	GUILAUME Daniel	SN Strasbourg.....	KELLER Michel
.....	RULLIER Bernard	BECKER Frédéric
.....	MENARD Pascal	GARESSUS Patrick
.....	CORDIER Alain	STEINER Jean-Jacques
.....	DEBUY Roland		
SN.....Nord Pas de Calais.....	DUBOIS Hervé		
.....	CAILLET Christophe		
.....	RENOUX Jean-Daniel		
.....	MERIAUX Didier		

**Pour tout renseignement complémentaire,
contacter les élus CFDT à la CAP nationale**

Yann CHARRIERE (SN Rhône-Saône) 06 73 99 94 94
Patricia GOETZ (SN Strasbourg) 06 80.46.49.27
Pascal DEBRIERE (SN Nord Est) 06 80 34.41.65

Bulletin d'adhésion à la CFDT

Nom/Prénom :

Grade :

Service :

Adhère à la CFDT à compter du :

Souhaite un contact CFDT

Signature

A retourner auprès du militant CFDT local ou à MEDDTL - permanence CFDT- 30 passage de l'Arche
– 92055 LA DEFENSE CEDEX

**besoin d'être vraiment informé ?
adhérez à la CFDT !**